PROCES-VERBAL du 27 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ennordres régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hugues DUBOIN, Maire, en séance ordinaire à la salle municipale, légalement convoqué le 20 avril 2026 et affiché le 20 avril 2026.

Étaient présents (8) : M. DUBOIN Hugues (Maire), Mme PRUNIER Cathy, M. CORNUEL Patrick, Mme BLONDEAU Aurélie, Mme PFLIEGER Hannah, M. MURE D'ALEXIS Guy, Mme VALLIER Frédérique, M. DE POMMEREAU Emmanuel.

Absents excusés sans pouvoir (2) :

- M. MARCHAND Ludovic, excusé et donne pouvoir à Mme BLONDEAU Aurélie.
- Mme AUDEBERT Jennifer, excusée et donne pouvoir à Mme PRUNIER Cathy.

Absents (1) :

- M. MICHAUX Jordan.

Mme PRUNIER Cathy a été désignée secrétaire de séance.

Avec l'ordre du jour suivant :

A – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2026,

B – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026,

1 – Délibération : Détermination des taux d'avancement de grade.

2 – Délibération : Autorisation préalable de poursuites.

3 – Délibération : Demande de subvention FIPD et plan de financement.

4 – Délibération : Vidéoprotection, demande de financement au Département via l'amende de police et plan de financement.

5 – Délibération : Bilan activité du Pays Sancerre Sologne.

6 – Délibération : Désignation du représentant de la commission attribution des logements – France Loire.

7 – Information : Situation de l'auberge "Les Amis de Diane".

8 – Information : Fête des voisins.

9 – Information : La beauté sauvera le monde.

10 – Information : Diagnostic Église et cloches et beffroi.

11 – Information : Fongibilité – virement de crédits n°1/2026.

12 – Délibération : Nomination des membres à la Commission des Appels d'Offres. *(Titulaires et suppléants)*

13 – Délibération : Remboursement exceptionnel de frais vétérinaire à un habitant.

Affaires diverses

- Organisation du 8 mai.
- Date de l'élection des délégués et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs (5 juin).
- Site Internet.
- Gestion du camping.

DELIBERATION n°2026/443 du 27 avril 2026

Détermination des taux d'avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle aux membres de Conseil ;

Conformément à l'article L.522-27 du code général de la fonction publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à un grade, à partir du nombre d'agents éligibles pour être nommés au grade considéré.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

(En cours) - Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du _____,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades d'avancement	Taux (en %)
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2ème Classe	100 %

Dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, Monsieur le Maire propose de retenir l'entier supérieur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– d'adopter** la proposition le taux de grade de 100%.

****

DELIBERATION n°2026/444 du 27 avril 2026

Autorisation générale et permanente de poursuites donnée au comptable public.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-24 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

Considérant que le Code Général des collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité local n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ;

Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales ;

Monsieur le Maire propose aux membres de Conseil de donner au comptable public une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– de donner** au comptable public une autorisation générale et permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la Commune.

2. **– d'autoriser** le comptable public à effectuer des saisies à tiers détenteurs à partir de 15 euros.
3. **– de fixer** cette autorisation sur la durée du mandat de l'actuel Conseil Municipal.

****

DELIBERATION n°2026/445 du 27 avril 2026

Demande de subvention F.I.P.D. et
plan de financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le projet de vidéoprotection sur la Commune d'Ennordres, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif, à 24 995,91 € HT soit 29 995,09 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès de Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ENNORDRES : Installation vidéoprotection

Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Recettes	
		Autofinancement communal 20%	4 999,18 €
		Subvention ETAT FIPD 50%	12 497,96 €
Proposition EIFFAGE	24 995,91 €		
		Subvention Conseil Départemental 30%	7 498,77 €
TOTAL HT	**24 995,91 €**	**TOTAL HT**	**24 995,91 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– de solliciter** l'aide de l'État au titre du F.I.P.D. et tout autre concours financier susceptible d'être alloué pour ce projet.
2. **– d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

****

DELIBERATION n°2026/446 du 27 avril 2026

Vidéoprotection – demande de financement au Département
via l'amende de police et plan de financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le projet de vidéoprotection sur la Commune d'Ennordres, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif, à 24 995,91 € HT soit 29 995,09 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du F.I.P.D. (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ENNORDRES : Installation vidéoprotection

Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Recettes	
		Autofinancement communal 20%	4 999,18 €
		Subvention ETAT FIPD 50%	12 497,96 €
Proposition EIFFAGE	24 995,91 €		
		Subvention Conseil Départemental 30%	7 498,77 €
TOTAL HT	**24 995,91 €**	**TOTAL HT**	**24 995,91 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– de solliciter** l'aide du Département au titre des amendes de police.
2. **– d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

****

DELIBERATION n°2026/447 du 27 avril 2026

Bilan d'activité 2025 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le bilan d'activités 2025 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne.

1) **Présentation :**
   - 52 communes depuis le 1er janvier 2020 pour **33 098 habitants** (population légales 2022 en vigueur au 1er janvier 2025).
2) **Budget principal 2025 :**
   - En fonctionnement, 1 004 009,12 Euros
   - En Investissement, 71 119,49 Euros
3) **Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre Sologne 2022 – 2028 :**
   - Au 31 décembre 2025, le taux d'engagement était de 52% soit 3 492 400 Euros pour 92 dossiers.
4) **Contractualisation avec l'Europe :**
   - LEADER BERRY Val de Loire 2023 – 2027 ;
     a. Le Pays Sancerre-Sologne et le Pays Loire Val d'Aubois ont décidé de poursuivre l'association en vus e la présentation d'une nouvelle candidature commune LEADER pour la programmation 2023-2027. Un appel d'offre a été lancé en avril 2022 et a permis de sélectionner un bureau d'études, qui a apporté son aide technique pour la définition et la rédaction du dossier de candidature. Le Pays Loire Val d'Aubois devient chef de fil du dispositif LEADER. Au 31 décembre 2025, le taux de programmation était de 61% soit 693 330 euros.
5) **Mission Locale du Pays Sancerre Sologne : Bilan 2025**
   - 1032 jeunes en contact (dont 532 jeunes accompagnés) et 162 nouveaux inscrits (F=64, H=98).
   - Une augmentation de 16,5% d'accueil de nouveaux jeunes par rapport à 2024.
6) **Économie Touristique :**
   - Circuits Équestres ;
     a. En 2025, le CDTE 18 et l'association les Amis des Chemins de Sologne ont ponctuellement révisé le balisage.
   - Circuits Vélo ;
     Le Pays dispose de 7 topo-fiches régulièrement actualisées qui sont diffusées dans les Offices de Tourisme du territoire.
7) **Environnement :**

- Trame Verte et Bleue du Pays Sancerre Sologne,
- Natura 2000,
- Opération "Jachères et Espaces Fleuris"
    a. En 2025, 720 sachets ont été distribués aux particuliers sur le territoire du Pays Sancerre-Sologne.

8) Services à la population :

- Plan de Mobilité Rurale

9) Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) :

- Bilan OPAH 2019-2024 :
    a. Montant des travaux réalisés H.T. : 5 870 000 Euros
    b. Montant des subventions ANAH H.T. : 2 460 000 Euros
    c. Montant des Aides du Pays Sancerre Sologne H.T. : 215 000 Euros
    d. Nombre de conseils : 1 790
    e. Nombre de dossiers engagés : 180 dont 37 dossiers "travaux lourds"

10) Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) :

11) Pacte Territorial France Rénov'

- Septembre 2025 : signature du Pacte Territorial France Rénov' porté par le Département du Cher 2025-2028.

12) Contrat Local de Sante :

- Diagnostic Local de Santé ;
    a. Multiplier et favoriser les actions autour de la prévention,
    b. Agir sur la qualité et l'hygiène de vie,
    c. Maintenir l'autonomie et favoriser l'accès aux soins.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

2. **– de prendre** acte de ce rapport.

****

DELIBERATION n°2026/448 du 27 avril 2026

Désignation des représentants de la Commission d'Attribution des Logement - France Loire.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner les représentants de la Commission d'Attribution des Logements pour France-Loire.

Monsieur Hugues DUBOIN est titulaire

Madame Cathy PRUNIER est suppléante.

****

INFORMATION n°2026/449 du 27 avril 2026

Situation de l'Auberge "Les Amis de Diane".

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devenir de l'auberge "Les Amis de Diane".
L'auberge propose de changer son ouverture aux publics avec une nouvelle carte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– de prendre** acte des informations.

2. INFORMATION n°2026/450 du 27 avril 2026

3. Fête des voisins d'Ennordres

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de Madame Jennifer AUDEBERT DELEPLANCQUE, d'organiser dans le village, la fête des voisins.
Elle se déroulera le vendredi 29 mai 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– d'accepter** favorablement le projet pour initier le mouvement en s'occupant des tables et des chaises.
2. **– d'accepter** d'initier la publicité sur l'application "IntraMuros, l'envoi des mails et la diffusion des flyers.

****

INFORMATION n°2026/451 du 27 avril 2026

La beauté sauvera le monde.

1. En sursoit

****

INFORMATION n°2026/452 du 27 avril 2026

Diagnostic Église, cloches et béffroi.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le diagnostic des cloches et du beffroi par l'expert campanaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– de prendre** acte du diagnostic.

****

INFORMATION n°2026/453 du 27 avril 2026

Fongibilité – Décision de virement de crédits n°1.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Monsieur le Maire informe aux membres du conseil municipal de procéder au virement de crédits n°1/2026 afin de mandater des dépenses fonctionnement au chapitre 65, compte 65138 (Autres secours).
Voir l'annexe *"Décision de virement de crédits n°1/2026"*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– de prendre** acte de cette décision de virement de crédits n°1/2026.

****

DÉLIBÉRATION n°2026/454 du 27 avril 2026

Nomination des membres à la Commission des Appels d'Offres.

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à élire ses membres auprès des différentes commissions communales, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ont été élus à l'unanimité des votants :

Liste des titulaires :

Mme Cathy PRUNIER
M. Emmanuel DE POMMEREAU
Mme Frédérique VALLIER

Liste des suppléants :

Mme BLONDEAU Aurélie
Mme PFLIEGER Hannah
M. MURE D'ALEXIS Guy

Sont élus :

Titulaires	Suppléants
Mme Cathy PRUNIER	Mme BLONDEAU Aurélie
M. Emmanuel DE POMMEREAU	Mme PFLIEGER Hannah
Mme Frédérique VALLIER	M. MURE D'ALEXIS Guy

Monsieur Hugues DUBOIN, Président

****

DELIBERATION n°2026/455 du 27 avril 2026

Remboursement exceptionnel de frais vétérinaire à un habitant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant qu'une chatte errante a été prise en charge par Madame BERNACCHINI Sophie ;

Considérant qu'en raison de sa non-stérilisation, l'animal a été conduit chez un vétérinaire par Madame BERNACCHINI Sophie ;

Considérant que le vétérinaire a procédé à la stérilisation de l'animal et a facturé les frais directement à Madame BERNACCHINI Sophie ;

Considérant que cette intervention relevait de la compétence de la Commune et que les frais correspondants auraient dû être supportés par celle-ci ;

Considérant que Madame BERNACCHINI Sophie a avancé les frais ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– de procéder** au remboursement des frais vétérinaires avancés par Madame BERNACCHINI Sophie pour la prise en charge d'une chatte errante.
2. – **de rembourser** le montant fixé à 174,30 Euros, correspondant à la facture établie par le vétérinaire le 26/09/2025.
3. – que ce remboursement interviendra sur présentation de la facture acquittée et sera imputé sur le budget communal à l'article 65138.

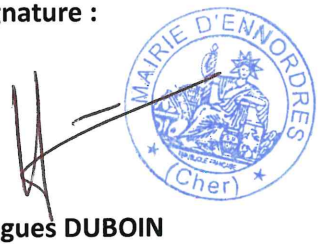
Affaires diverses

- **Organisation du 8 mai,**
- **Date de réunion des délégués et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs,**
- **Site Internet,**
- **Gestion du camping,**

Levée de séance : 21h25

A Ennordres, le 27 avril 2026

Monsieur le Maire,
Signature :



Hugues DUBOIN

Madame la Secrétaire de séance,
Signature :



Cathy PRUNIER